

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64 portant ouverture d'enquête de € commode et incommoda » au sujet du déclassement des lots 325,353,354,du plateau du marabout.

n° 64

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 janvier 1940

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 25 juillet 1924 sur le régime domanial publié à la Côte française des Somalis: Vu Le décret du 25 août 1926 modifiant le précédent : Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 fixant les modalités d'application du domaine public : Sur la proposition du receveur des domaines ,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, Une enquête de commodo et inconcomodo d'une durée d'un mois sera ouverte en vue de recueillir les oppositions et observations qui pourraient être formulées au sujet du déclassement des portions des lots 525, 55, 34 du plateau de Marabout compris dans le domaine public maritime, zone des pas géométriques. Art.2 — Le dossier sera déposé dans les bureaux du cercle de Djibouti et tenu à la disposition du public qui pourra consigner ses oppositions ou observations sur un registre ad hoc ouvert à cet effet. Art. 3 — Le commandant de cercle fera connaître par affiches et par criées les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête, Art 4 — Le commandant de cercle le chef du service des travaux publics et le receveur des domaines seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, Art. 5. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert DEscramprs.